Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260629-D_2026_06_07_1-DE

MAIRIE

Saint Vougay

Conseil Municipal du 29 juin 2026
Délibération n°2026.06.07_1

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Olivier CADIOU

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint- Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Secrétaire de Séance : M. Olivier CADIOU

7- Demande de Validation suite à la présentation de Panneau Pocket et Pocket +

D. n° 2026.06.07_1

Christophe QUENEL informe des propositions commerciales relatives à l'application Panneau Pocket et Panneau Pocket +

Une présentation de l'outil est prévue le **6 août 2026** en visioconférence. Afin de permettre une mise en service avant la rentrée, sans attendre la prochaine réunion du conseil municipal, il est proposé d'autoriser le maire à souscrire l'abonnement, **sous réserve que la présentation soit jugée satisfaisante**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la souscription de l'abonnement à Panneau Pocket ou Panneau Pocket +,
- **Autorise** le maire à signer le devis et tout document afférent à la souscription de l'abonnement Panneau Pocket (ou Panneau Pocket +, selon l'offre retenue), dans la limite du montant présenté, sous réserve que la démonstration du 6 août 2026 soit concluante.
- Valide la souscription de l'abonnement à Panneau Pocket ou Panneau Pocket +,
- **Autorise** le maire à signer le devis et tout document afférent à la souscription de l'abonnement Panneau Pocket (ou Panneau Pocket +, selon l'offre retenue), dans la limite du montant présenté, sous réserve que la démonstration du 6 août 2026 soit concluante.

Le secrétaire
Olivier CADIOU

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY
29440

Acte rendu Exécutoire compte tenu de :
La transmission au contrôle de légalité, le 02 juillet 2026
La publication, le 02 juillet 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.